

7-1-2

Délibération afférente aux documents budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL de St-Thomas-de-Cônac (Charente-Maritime) Délibération N° 2024_14

Séance du 04 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

26/02/2024

Date d'affichage

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à 20h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

Étaient présents :

M. CASTANO Didier, Mme CHAUSSE Tracey, M. COULON Hervé Jean-Noël, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COURPRON Jean-Claude, M. COURPRON Tony, M. DELAGE Vincent, M. FARFIER Floris, M. FEUGNET Christophe, Mme MARCHAIS Gisèle, M. POINTREAU Nicolas, Mme POUZAUD Danielle M. SCIARD Hughes, Mme TESSIER Georgette.

Procuration(s) : Fabrice LATASTE à Jean-Claude COURPRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : Fabrice LATASTE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marie-Hélène COUNIL

Objet : Examen et vote du Compte de gestion 2023/LOTISSEMENT DES CHENES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré :

*Vote le compte de gestion 2023 du Lotissement des Chênes, dressé par le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704101-20240304-2024_14-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 08/03/2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ST THOMAS de Cônac
Le Maire, Hughes SCIARD

